

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et de la cohésion des territoires

Direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

Arrêté du 09 octobre 2023

**portant agrément d'une psychologue au titre des décrets n° 2010-708 du 29 juin 2010
relatif à la certification des conducteurs de trains et n° 2017-527 du 12 avril 2017 relatif
aux conditions d'aptitude physique et psychologique des personnels habilités aux tâches
essentielles de sécurité ferroviaire autres que la conduite de trains**

NOR : TRET2321749A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 09 octobre 2023, la personne dont le nom suit est agréée pour une durée de cinq ans pour procéder à la certification des conducteurs de trains et des autres personnels exerçant des tâches essentielles de sécurité :

Psychologue : Paulyne BLANCH.